

L'an deux mille dix-sept, le lundi six novembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente octobre deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, RAOULT S, LE MOINE N, LE COQ Ph, LE COQ O, LUCAS R.

Absents : LEHERISSE N, HELLIO M.

Pouvoirs : LEHERISSE N à LE CARRE H, HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LE MOINE N.

Ordre du jour

I Travaux

- 1-1 Création de logements dans l'ancienne école : travaux de chauffage gaz et dossier de consultation des entreprises
- 1-2 Boulangerie : rénovation du bardage de la façade
- 1-3 Atelier technique : portail motorisé
- 1-4 Ancienne mairie : pose de prises de courant (pour marchands ambulants)

II Administration générale

- 2-1 TAP 2017-2018 : convention de prestation d'animation « jeux d'échecs »

III Questions diverses

I Travaux

1-1 Création de logements dans l'ancienne école : travaux de chauffage gaz et dossier de consultation des entreprises (Délibération n°2017082)

Par délibération du 27 septembre 2017, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif ainsi que le système de chauffage en remplacement du système actuel devenu obsolète (chauffage fioul).

Les travaux de chauffage gaz concernant la partie « collective » du bâtiment (à savoir le local professionnel, l'entrée (côté église), l'ancien bureau des enseignants et les trois anciennes classes) comprennent la fourniture, la pose et le réglage de la chaudière au gaz ainsi que la dépose et l'évacuation de la chaudière fioul.

Une consultation a été lancée le 29 septembre 2017 auprès de quatre entreprises.

Le rapport d'analyses des offres fait état des propositions suivantes :

	Gouët Energies (St Brandan)	Tanguy Lebeau (Le Foeil)	Ereo (Lamballe)
Lot chauffage gaz (sans tranchée)	5 373€ HT	6 654€ HT	6 259,48€ HT

Le bureau d'études a estimé ce lot entre 5 000 à 6 000€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Gouët Energies pour 5 373€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché,

AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises pour les lots n°1 à 10.

1-2 Boulangerie : rénovation du bardage de la façade (Délibération n°2017083)

Suite à la délibération du 7 novembre 2016 du conseil municipal, Mme le Maire a tenté en vain un recours contentieux contre l'entreprise Le Cam au vu de la dégradation anormale du bardage posé en façade de la boulangerie.

En effet, Groupama (l'assureur de l'entreprise au titre de la garantie décennale) rejette toutes responsabilités sachant que les désordres ne créent pas d'impropriété à destination de l'ouvrage et n'affectent pas non plus sa solidité.

Il est par conséquent proposé de réaliser les travaux de réhabilitation.

Deux entreprises ont été consultées pour poser un bardage de type « Trespa ».

	EMG (Plouagat)	Le Marchand (Le Quillio)
Travaux de rénovation du bardage	8 530€ HT (Sans travaux de dépose = régie)	3 860€ HT (Sans travaux de dépose = régie)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Le Marchand pour 3 860€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché.

1-3 Atelier technique : portail motorisé (Délibération n° 2017084)

Depuis le passage à la collecte des déchets sélectifs en porte à porte, les abords de l'atelier technique sont libérés de tout container.

Il est proposé de fermer cet espace au public en clôturant l'entrée principale par un portail motorisé. L'accès du côté de la Ville Bée sera fermé par talutage.

Trois entreprises ont été consultées.

	Metalithe (Plerneuf)	Clôtures de l'ouest (Yffiniac)	Les clôtures de la Baie (Yffiniac)
Portail motorisé coulissant 6m x 1,50m Clôture rigide sur les deux côtés	6 784,10€ HT	8 402,47€ HT non compris : grillage côté et câble	6 969€ HT non compris : câble

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Metalithe pour 6 784,10€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché.

1-4 Ancienne mairie : pose de prises de courant (pour marchands ambulants) (Délibération n° 2017085)

Plusieurs commerces ambulants stationnent près de l'ancienne mairie avec autorisation d'occupation du domaine public.

Certains souhaitent brancher leurs installations au réseau électrique.

N'ayant pas de prises électriques extérieures disponibles, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) pour un devis d'installation de deux prises en façade de l'ancienne mairie.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 500€ HT.

Conformément au règlement financier, la participation communale s'élèverait à 900€ (soit 60% du coût total de l'opération).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le projet de pose de prises de courant présenté par le SDE pour un montant estimatif de 1 500€ HT,

APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 900€ (subvention d'équipement imputable au compte 2041582).

II Administration générale

2-1 TAP 2017-2018 : convention de prestation d'animation « jeux d'échecs » (Délibération n° 2017086)

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP), la commune souhaite faire appel à l'association « L'échiquier briochin » afin de proposer aux enfants une animation d'initiation aux échecs le jeudi durant deux cycles à savoir du 6 novembre au 23 décembre 2017 et du 8 janvier au 24 février 2018 (en remplacement de l'animatrice du club hillionnais d'échecs absente).

La prestation sera facturée 30€ / heure + 0,40€ / km. Ce prix s'entend avec le matériel inclus.

Il convient de définir les modalités de la prestation d'animation au travers d'une convention.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de prestation d'animation «jeux d'échecs » avec l'association l'échiquier briochin pour une partie de l'année scolaire 2017-2018.

Liste des délibérations du conseil municipal du 6 novembre 2017

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2017082	Création de logements dans l'ancienne école : travaux de chauffage gaz et dossier de consultation des entreprises
2017083	Boulangerie : rénovation du bardage de la façade
2017084	Atelier technique : portail motorisé
2017085	Ancienne mairie : pose de prises de courant (pour marchands ambulants)
2017086	TAP 2017-2018 : convention de prestation d'animation « jeux d'échecs »